

**HST 664 Santé et société avant l'ère moderne
(3 crédits)
Automne 2016**

Professeure : Geneviève Dumas

Bureau : A5-506

Téléphone : (819) 821-8000 poste 62100

Courriel : Genevieve.Dumas@USherbrooke.ca

Disponibilités : mardi de 13 h à 16 h

PLAN DE COURS

OBJECTIF

Se familiariser avec la doctrine médicale médiévale et la pratique des soins au Moyen Âge et au début des temps modernes. Comprendre l'évolution du sujet sur plus de mille ans. Aborder ses aspects sociaux, thérapeutiques, éthiques et épidémiologiques.

CONTENU

La théorie médicale des humeurs, le milieu médical, la pratique de la médecine, l'éthique médicale, médecine et charité, chirurgie et médecine légale, intervenants et praticiens.

Contenu spécifique

Ce cours a pour objectif de faire connaître un aspect primordial de l'histoire sociale du Moyen Âge et des temps modernes, celui de la santé. De nos jours, les problèmes reliés aux soins de santé font la une des journaux et préoccupent l'ensemble de la population. Ces problèmes sont intemporels et toutes les sociétés ont tenté, à divers degrés et avec toutes sortes de moyens, de se prémunir contre la maladie, les fléaux épidémiques et la mort.

CALENDRIER DU COURS

Mercredi 31 août	Introduction : Exposé général
Mercredi 7 septembre	Le Haut Moyen Âge
Mercredi 14 septembre	<p>ATELIER 1 - La médecine monastique</p> <p><i>Sources :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> « Raban Maur, <i>De rerum naturis</i> », <i>Sources d'histoire médiévale</i>, Ghislain Brunel, Elisabeth Lalou (éd.), Paris, Larousse, 1992, p. 769-75 « L'infirmierie monastique : la réglementation clunisienne à la fin du XI^e siècle », <i>Ibidem</i>, p. 778-780 <p><i>Article :</i> Laurence Moulinier, « La botanique d'Hildegarde de Bingen », <i>Médiévales</i>, N°16-17, 1989. pp. 113-129.</p> <p><i>Questions :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> Interprétez l'utilisation des références scripturaires dans les propos de Raban Maur et mettez en contexte avec les notions acquises sur le Haut Moyen Âge. <p>Mettez en relation le savoir botanique d'Hildegarde de Bingen avec la réglementation clunisienne sur les infirmeries.</p>

<p>Mercredi 21 septembre</p>	<p>ATELIER 2 - La médecine salernitaine</p> <p><i>Source</i> : Isagogue, Johannitius (Hunayn ibn Ishaq) texte en anglais (traduction et commentaire de Faith Wallis, Université McGill, Canada)</p> <p><i>Article</i> : Danielle Jacquart, « A l'aube de la renaissance médicale des XI^e-XII^e siècles : l' «Isagogue Johannitii » et son traducteur », <i>Bibliothèque de l'école des chartes</i>, 1986, tome 144, no 2. p. 209-240.</p> <p><i>Questions</i> :</p> <p>1. Comment comprendre la théorie médicale telle qu'exposée par Johannitius? Quelles en sont les bases?</p> <p>Qu'est-ce que les textes nous apprennent sur la transmission des connaissances de l'arabe au latin?</p>
<p>Mercredi 28 septembre</p>	<p>ATELIER 3 - La médecine scolastique</p> <p><i>Source</i> : Bulle papale : <i>Parens Scientiarum Universitas</i>, "Chartularium Universitatis Parisiensis", éditions H. Denifle et E. Chatelain, Paris, Delalain, 1889, Tome 1, p. 136-139.</p> <p><i>Article</i> : Danielle Jacquart, "La scolastique médiévale", <i>Histoire de la pensée médicale en Occident vol. 1</i>, Paris, Seuil, 1995, pp. 175-210</p> <p><i>Questions</i> :</p> <p>1. Quelles sont les bases de l'enseignement scolastique de la médecine? Quel statut les maîtres et étudiants en médecine obtiennent-ils dans la société médiévale du fait de leur rattachement à un <i>studium generale</i>?</p>
<p>Mercredi 5 octobre</p>	<p>ATELIER 4 - Théorie et pratique médicale</p> <p><i>Source</i> : Wickersheimer, Ernest, « Les secrets et conseils de maître Guillaume Boucher et ses confrères », <i>Bulletin de la société française d'histoire de la médecine</i>, n°8 (1909), p. 199-205. Traduction : Geneviève Dumas, cas no. 47</p> <p><i>Article</i> : Geneviève Dumas, "La gestion de la douleur: Avicenne dans la pratique médicale parisienne au XV^e siècle", dans Jocelyne Chabot, Daniel Hickey et Martin Pâquet (éd.), <i>Autour de la médicalisation. Perspectives historiques, pratiques et représentations des soignants et des soignés, XV^e-XX^e siècles</i>, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 45-59.</p> <p>•</p> <p><i>Questions</i> :</p> <p>1. Quelles sont les évidences de références théoriques dans le texte et comment les articulent-on à la pratique? Quel rapport peut-on établir entre théorie et pratique?</p>
<p>Mercredi 12 octobre</p>	<p>Examen intra</p>
<p>Semaine du 17 octobre</p>	<p>Semaine de relâche</p>

<p>Mercredi 26 octobre</p>	<p>ATELIER 5 - Deux maladies spécifiques: la lèpre et la peste</p> <p>a) La lèpre</p> <p><i>Sources :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Expertise de lèpre à Nîmes en 1327, Léon Ménard, <i>Histoire civile ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes</i>, tome second, p. 41-43. - <i>Formulaire d'expertise de lèpre</i>, Ambroise Paré, XVI^e siècle, tiré de Eugène-Hyacinthe Duliscouet, <i>Les lépreux au Moyen Âge en France</i>, thèse pour le doctorat en médecine, Bordeaux, Imprimerie L. Delbrel, 1906, 21-22. <p><i>Article :</i> Bruno Tabuteau, "La lèpre dans l'Angleterre médiévale", <i>Memini</i>, 2010, no. 13, p. 101-170</p> <p><i>Questions :</i></p> <p>1. Les lépreux sont-ils des exclus au Moyen Âge? Quels sont les facteurs de changement dans le regard porté sur la lèpre en Occident à travers le temps? Comparaison entre les deux textes d'expertise.</p>
<p>Mercredi 2 novembre</p>	<p>ATELIER 6 – Deux maladies spécifiques: la lèpre et la peste</p> <p>b) La peste</p> <p><i>Sources :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Extrait de l'Anonyme de Montpellier, Louis-Joseph Michon, <i>Document inédits sur la grande peste de 1348</i>, Paris, 1860, p. 71-81. - « Guy de Chauliac. Un médecin face aux pestes de 1348 et 1360 », <i>Sources d'histoire médiévale</i>, Ghislain Brunel, Elisabeth Lalou (éd.), Paris, Larousse, 1992, p. 800-802. <p><i>Article :</i> Sylvie Bazin-Tacchella, "Rupture et continuité du discours médical à travers les écrits sur la peste de 1348", <i>Air, miasmes et contagion</i>, Langres, Dominique Guéniot, 2001, pp. 105-131</p> <p><i>Questions :</i></p> <p>1. L'intérêt des médecins pour la peste était-il purement théorique? Comparez les deux textes autour d'une réflexion sur le rapport entre théorie et pratique.</p>
<p>Mercredi 9 novembre</p>	<p>ATELIER 7 - Médecine et charité</p> <p><i>Sources :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>La vie religieuse des malades en France méridionale</i>, Extrait des Statuts synodaux de Nîmes (1252) - <i>Contrat de donat à Rodez (1388)</i>, Archives départementales de l'Aveyron, 61 H 32, fol. 16 <p><i>Article :</i> Jole Agrimi et Chiara Crisciani, "Charité et assistance dans la civilisation chrétienne médiévale", <i>Histoire de la pensée médicale en Occident vol. 2</i>, Paris, Seuil, 1995, pp. 151-174</p> <p><i>Questions :</i></p> <p>1. Comment qualifierait-on une conception chrétienne de la maladie? Que nous apprennent les textes sur la vie des communautés hospitalières?</p>

<p>Mercredi 16 novembre</p>	<p>ATELIER 8 - L'éthique médicale</p> <p><i>Source</i> : Extrait de <i>De cautelis medicorum</i> (Conseils aux médecins) du médecin salernitain Archimatheus</p> <p><i>Article</i> : Chiara Crisciani, « Éthique des <i>consilia</i> et de la consultation : à propos de la cohésion morale de la profession médicale (XIII^e-XIV^e siècles) », <i>Médiévales</i>, n° 46, Paris, PUV, printemps 2004, p. 23-44.</p> <p><i>Questions</i> :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Peut-on parler d'une éthique médicale au Moyen Âge? 2. Qu'est-ce que les textes nous apprennent sur le « marché de soins » au Moyen Âge?
<p>Période d'évaluation des enseignements : du 21 novembre au 11 décembre 2016 N'oubliez pas de remplir le ou les questionnaires d'évaluation en ligne accessibles à l'adresse suivante : http://www.usherbrooke.ca/evaluation-enseignement/</p>	
<p>Mercredi 23 novembre</p>	<p>ATELIER 9 – Pratiques alternatives ou illicites</p> <p><i>Source</i> : « Le procès de Gaucelm Gracie à Montpellier », BFMM, E5, Livre de leçons, non folioté, traduit par Geneviève Dumas</p> <p><i>Source et article</i> : Geneviève Dumas, “Les femmes et les pratiques médicales dans le “Registre des plaidoiries du Parlement de Paris”, 1364-1427”, <i>Bulletin canadien d'histoire de la médecine</i>, vol. 13, (1996), pp. 1-27.</p> <p><i>Questions</i> :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Quel est le rapport entre légalité et légitimité dans les procès de pratique illicite de la médecine?
<p>Mercredi 7 décembre</p>	<p>ATELIER 10 - L'anatomie et la chirurgie</p> <p><i>Source</i> : « Examen de chirurgie » BnF, manuscrit français, 25328, f. 10r-18v</p> <p><i>Article</i> : Marie-Christine Pouchelle, “La prise en charge de la mort: médecine, médecins et chirurgiens devant les problèmes liés à la mort à la fin du Moyen Âge (XIII^e-XV^e s.)”, <i>Archives européennes de sociologie</i>, t. XVII, no 2, 1976, pp. 249-278.</p> <p><i>Questions</i> :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Quel est le rôle de la chirurgie dans le développement des connaissances anatomiques? <p>Quel est le rapport entre théorie et pratique dans l'exercice de la chirurgie?</p>
<p>Mercredi 14 décembre</p>	<p>ATELIER 11 - Magie, alchimie et astrologie</p> <p><i>Source</i> : <i>Ymage de vie</i>, Fin 15^e, Wellcome Library, London, Western no. 446, Anonyme. Transcription de Geneviève Dumas</p> <p><i>Article</i>: Nicolas Weill-Parot, « Magie solaire et magie lunaire : Le soleil et la lune dans la magie astrale (XII^e-XV^e siècle), <i>Micrologus</i>, vol. 12 (2004), p. 165-184.</p> <p><i>Questions</i> :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Comment peut-on comprendre les bases « scientifiques » de l'astrologie, la magie et l'alchimie? <p>Ces savoirs sont-ils « rationnels » au Moyen Âge et si oui selon quelle raison?</p>
<p>Mercredi 21 décembre</p>	<p>Conclusion- Remise du travail final</p>

ORGANISATION DU COURS

Cours magistraux, travaux dirigés

- Chaque cours magistral prépare à un atelier
- Pour chaque atelier : un ensemble de textes contenant au moins une source primaire et un article sera disponible sur Moodle
- Chaque étudiant sera en charge de deux (2) ateliers : il analysera la source primaire et les articles pendant 15 minutes
- Plénières et discussions suivront

ÉVALUATIONS

Exposés oraux : 30 %, deux présentations de 15 minutes, 15 % chacune

Participation aux ateliers : 10 %

Un examen intra sur les concepts : 20 %

Un travail de recherche de 10 à 15 pages, dactylographié, avec table des matières, bibliographie et notes de bas de pages, interligne 1,5. Sujet choisi par l'étudiant et approuvé par le professeur : 40 %

MODES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Travail :

Acquisition des connaissances : 25 %

Capacité de recherche : 25 %

Capacité d'analyse : 25 %

Structure de l'argumentation : 10 %

Expression écrite : 15 %

Examen intra :

1 point par question : acquisition des connaissances et expression écrite

Exposés oraux

Acquisition des connaissances : 25 %

Capacité de synthèse : 25 %

Capacité d'analyse : 25 %

Structure de l'argumentation : 15 %

Expression orale : 10 %

CONSIDÉRATIONS SUR LES ÉVALUATIONS

L'acquisition des connaissances

Visé à évaluer le degré d'apprentissage dont l'étudiant(e) a fait preuve durant le cours. Une maîtrise de la trame chronologique, une compréhension des enjeux historiques, une utilisation adéquate du vocabulaire et des concepts, une correcte identification des acteurs et des personnages historiques ainsi que leurs réalisations sont autant de signes de cette acquisition des connaissances.

Capacité de recherche : IMPORTANT

Visé à évaluer la capacité de l'étudiant(e) à documenter son travail. La richesse et la diversité de la bibliographie, la faculté de l'intégrer **correctement** dans un appareil critique composé de références en bas de pages et la qualité des citations sont les éléments qui aident à évaluer ce point.

Capacité d'analyse

Visé à évaluer le niveau de compréhension du sujet par l'étudiant(e). Une analyse approfondie se juge sur la qualité des arguments qui servent à démontrer les propos, une saine dialectique entre les éléments d'analyse et les exemples proposés à l'appui, l'originalité de l'approche, une attention particulière à la méthodologie.

Capacité de synthèse

La capacité de synthèse est aussi une façon d'évaluer le niveau de compréhension du sujet par l'étudiant(e). Selon un adage bien connu : Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement-et les mots pour le dire viennent aisément. Ce qui signifie que quand on a véritablement compris quelque chose, il est facile d'en parler, de résumer et de synthétiser. La faculté d'identifier des lignes directrices et des lignes secondaires, la faculté d'exprimer de façon concise des problèmes complexes, contribuent à une bonne capacité de synthèse.

Structure de l'argumentation

Ce critère sert à évaluer la cohérence générale du propos, la division logique en parties et en sous-parties, la clarté de l'expression écrite ou orale, la capacité de structurer sa pensée de façon à offrir une argumentation convaincante.

Langue

Fautes d'orthographe et syntaxe.

CONSIGNES POUR LES TRAVAUX

Le travail de recherche

Le travail de recherche doit faire de 12 à 15 pages. Il doit avoir une page-titre avec l'identification de l'étudiant(e), le sigle du cours et la session concernée. Il doit être composé d'une table des matières, d'une introduction, d'un développement et d'une conclusion clairement identifiés ainsi qu'une bibliographie complète. Il doit proposer une problématique et une hypothèse exprimées de façon explicite. Il doit proposer un appareil critique riche, diversifié et conséquent, présenté selon les normes établies par le département d'histoire sous forme de notes infrapaginales. Il doit faire un usage adéquat des citations par leur qualité, leur pertinence et leur choix. Le travail de recherche est l'occasion pour l'étudiant de démontrer son originalité, son approche et ses préférences méthodologiques, sa compréhension d'un sujet pointu et sa capacité de le replacer dans une perspective globale.

Mesures d'accommodement pour les examens (si requis) :

Vous devez présenter la lettre du Programme d'intégration de l'Université de Sherbrooke – lettre qui fait état des mesures d'accommodement recommandées pour vous – à chacun de vos enseignants et enseignantes **le plus tôt possible en début de trimestre** si vous souhaitez vous prévaloir des mesures qui y sont proposées. Nous ne pouvons garantir l'application des mesures pour toute lettre d'intégration présentée tardivement en cours de trimestre. Pour obtenir cette lettre, veuillez contacter le personnel du Programme d'intégration, situé au Pavillon Georges-Cabana, local B1-1012, téléphone : 819 821-7997, téléphone sans frais : 1 800 267-8337, poste 67997, courriel : prog.integration@USherbrooke.ca

LIENS UTILES

Les étudiantes et étudiants pourront trouver les informations relatives à la présentation des références infrapaginales et bibliographies aux adresses suivantes :

https://www.usherbrooke.ca/histoire/fileadmin/sites/histoire/espace-etaudiant/regles_presentation_bibliographies.pdf

https://www.usherbrooke.ca/histoire/fileadmin/sites/histoire/espace-etaudiant/regles_presentation_references_notes_bas_pages.pdf

POLITIQUE SUR LE FRANÇAIS ECRIT

L'évaluation des travaux tient compte du français écrit de l'étudiant, soit l'orthographe, la syntaxe et la grammaire. Par conséquent, 0.15 point sera retranché pour chaque faute commise jusqu'à concurrence de 15 % de la note d'un travail et de 10 % de la note d'un examen.

POLITIQUE SUR LE RETARD DES TRAVAUX ET LA REPRISE DES EXAMENS

Les travaux seront pénalisés de 5 % pour la première journée de retard et ensuite de 1 % pour chaque journée ouvrable de retard, sauf pour des raisons valables et motivées, et sur présentation d'un justificatif écrit (ex : papier du médecin ou autre). Pareillement, les examens ne pourront être repris que sur présentation d'un justificatif écrit et avec le consentement préalable du professeur.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Ces dernières années, une augmentation très marquée des cas de plagiats a été constatée. Le règlement des études définit le plagiat comme suit :

« ...le fait, dans une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui ».

Le plagiat constitue un délit sérieux. Selon la gravité du cas, des sanctions disciplinaires seront imposées, allant de l'obligation de reprendre un travail, à l'attribution de la note finale « E » pour l'activité pédagogique.

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 8 portant sur les règles relatives à la discipline que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <http://www.usherbrooke.ca/programmes/references/reglement/discipline/>

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/jetudie/quiz/>

Voici le document informatif en PDF sur le plagiat approuvé par le Conseil universitaire : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/fileadmin/sites/ssf/documents/Antiplagiat/Document-informatif-V2-CU-2012-06-06.pdf>

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manoeuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

BARÈME DE NOTATION

NOTE CHIFFRÉE	LETTRE	POINT	NIVEAU
90 % et plus 85 % - 89 % 82 % - 84 %	A+ A A-	4,3 4,0 3,7	Excellent
78 % - 81 % 75 % - 77 % 72 % - 74 %	B+ B B-	3,3 3,0 2,7	Très bien
68 % - 71 % 65 % - 67 % 62 % - 64 %	C+ C C-	2,3 2,0 1,7	Bien
58 % - 61 % 55 % - 57 %	D+ D	1,3 1,0	Passable
54 % et moins	E	0,0	Échec